aux Jardins?

Puis-je privatiser une activité pour ma famille ?

Avons-nous accès à une consigne pour déposer nos affaires ?

Sommes-nous autorisés à prendre des photos dans le Château?

Que faire si je perds un enfant?

Les activités famille qui se déroulent dans les Jardins sont-elles maintenues en cas de pluie ?

A qui dois-je m'adresser pour obtenir des renseignements sur l'accès au Château pour des personnes en situation de handicap ou en mobilité réduite temporaire ?

Nous vous invitons à prendre contact avec le Secteur des Publics Spécifiques au 01 30 83 75 05 ou à versaillespourtous@crm.chateauversailles.fr pour des renseignements sur l'accessibilité au Château et les circuits possibles.